

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le mercredi 23 mars 2022

La Fondation François Sommer et l'Office français de la biodiversité renforcent leur coopération par la signature d'une convention

Mercredi 23 mars 2022, la Fondation François Sommer (FFS) et l'Office français de la biodiversité (OFB) signent une convention-cadre d'une durée de 3 ans visant à renforcer leur partenariat.



Henri de Castries, Président de la Fondation François Sommer et Pierre Dubreuil, Directeur général de l'Office français de la biodiversité, ce mercredi 23 mars dans la salle de Conseil de la Fondation François Sommer. © FFS

L'OFB et la FFS souhaitent ensemble mieux répondre aux défis posés par les atteintes à la biodiversité et aux habitats. Ils souhaitent pour cela capitaliser et développer les relations que la FFS entretient depuis de nombreuses années avec l'établissement public sur le thème de la biodiversité, relations inaugurées avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et prolongées par l'OFB.

Cette convention-cadre est l'occasion de formaliser un partenariat institutionnel et technique qui existe depuis 10 ans entre les deux structures, et de l'inscrire dans la durée, dans le respect des missions des deux structures.

Elle identifie ainsi les axes de collaborations possibles et les compétences, les expertises, les réseaux qui peuvent être mis en commun sur la base des expertises respectives de l'OFB et de la FFS.

La convention-cadre se décline à travers plusieurs axes :

- **Appui commun au développement de projets de recherche, de développement, de conservation**, dans un esprit de coopération scientifique et technique sur des sujets d'intérêt partagé et entrant dans les contours du projet scientifique et des priorités de l'OFB et de la FFS.
Plusieurs thèmes sont déjà définis : équilibre forêt-ongulés sauvages, effet des changements globaux sur les populations animales, gestion des populations d'animaux exploités, etc.
- **Mobilisation de la société et appui aux acteurs** : La mobilisation de la société passe par l'accompagnement des acteurs et le développement de leurs compétences. L'OFB et la FFS poursuivent leur collaboration concernant le label « Territoires de Faune Sauvage ». Cette démarche vise à renforcer la prise de conscience et l'action des propriétaires privés en matière de gestion durable et intégrée des territoires ruraux et naturels, en faveur de la biodiversité. Plus largement, des réflexions et des actions sur la gestion conservatoire des zones humides ou autres écosystèmes d'intérêt particulier, peuvent être envisagées.
Le développement de formations communes, en lien avec le Centre de Recherche et de Formation du Domaine de Belval (dont la FFS est propriétaire), à destination des professionnels de la gestion et de la conservation, est également prévu.
- **International** : L'OFB et la FFS envisagent de favoriser les échanges entre les deux structures sur des enjeux communs, et de réfléchir au développement d'actions communes, notamment avec les communautés locales.
- **Relations institutionnelles et communication** pour valoriser, médiatiser et présenter de la meilleure façon possible les actions qu'ils auront développées.

« La préservation de la biodiversité nécessite une mobilisation de tous les acteurs. Je suis heureux de compter la Fondation François Sommer parmi nos partenaires dans cette action et souhaite longue vie à ce partenariat dédié notamment à la restauration des milieux et au développement de la connaissance ».

Pierre Dubreuil, Directeur général de l'OFB

« La Fondation François Sommer travaille depuis plusieurs années avec l'OFB sur de nombreux projets visant à enrayer la perte de biodiversité. Cette officialisation de notre partenariat, d'ores et déjà ancré dans plusieurs projets et territoires, marque notre volonté de partager nos expertises, nos expériences, nos réseaux et nos visions. Nous nous en réjouissons. »

Henri de Castries, Président de la Fondation François Sommer

A propos de la Fondation François Sommer

La **Fondation François Sommer** est reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1966. Dans la continuité des missions, valeurs et visions de ses fondateurs François et Jacqueline Sommer, elle est aujourd'hui au cœur d'un écosystème mêlant l'art, la nature et la science. Dans toutes ses missions et activités, elle contribue à la progression et au partage de connaissances sur la faune sauvage et ses habitats pour améliorer la gestion et la conservation des écosystèmes en intégrant l'ensemble des parties prenantes.

<https://fondationfrancoissommer.org/>

A propos de l'OFB

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, **l'Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

www.ofb.gouv.fr

Contact Presse Fondation François Sommer

François Chemel / 06 44 32 46 19

f.chemel@fondationfrancoissommer.org

Contacts presse OFB

Florence Barreto / 06 98 61 74 85

Emma Vega / 07 63 11 21 51

presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr

Office Français de la biodiversité

Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr

Fondation François Sommer

60-62 rue des Archives
75003 Paris
<https://fondationfrancoissommer>